

L'EAU, LE SEL & LE MARBRE

(Trois textes pour éclairer l'histoire du baptême, des nouveau-nés et des enfants abandonnés à Bazoges-en-Pareds)

1752-1763

Un homme de la maison de Lévi s'en alla prendre pour femme une fille de Lévi. Celle-ci conçut et enfanta un fils. Voyant combien il était beau, elle le dissimula pendant trois mois. Ne pouvant le dissimuler plus longtemps, elle prit pour lui une corbeille de papyrus qu'elle enduisit de bitume et de poix, y plaça l'enfant et la déposa dans les roseaux sur la rive du fleuve. La soeur de l'enfant se posta à distance pour voir ce qui lui adviendrait.

Exode 2, 1-4

La France est le royaume le plus peuplé d'Europe dans les années 1750 et 1760, comptant environ 24 à 26 millions d'habitants¹. Bazoges-en-Pareds, paroisse du bocage de Bas-Poitou rassemblait probablement à cette époque entre 1500 et 2000 habitants répartis en 250 feux². Le 9 juin 1756, la France est officiellement en guerre contre l'Angleterre. Cette guerre qui porta le feu et le sang sur toutes les mers aboutit au traité de Paris en 1763. Le traité scellait l'abandon du Canada français aux Britanniques mais permit cependant à la France de conserver ses îles à sucre dans les Caraïbes : source de richesse pour le commerce colonial.

Malgré la guerre dite "de Sept Ans", la démographie en France accumule les excédents entre 1750 et 1770, en particulier pour les paroisses rurales du Bocage et des marais de l'Ouest³. Les historiens s'accordent à dire que s'amorce au tournant des années 1765-1770 une période de relative prospérité⁴. L'industrie du textile est en plein essor dans la région du Bas-Poitou en particulier⁵. Les revenus des catégories propriétaires du sol montent : marchands, officiers, maîtres artisans, meuniers, paysans aisés achètent de la terre. Les plus déshérités cependant s'appauvrissent encore : paysans parcellaires, journaliers, travailleurs du textile, artisans pauvres.⁶

Les trois documents qui sont présentés ici témoignent de cette époque. Ils illustrent l'entrée de trois enfants dans la vie du XVIII^e siècle. Le premier (**Document I**) raconte un baptême. Le baptême intégrait l'enfant dans la communauté des chrétiens. Certains enfants pourtant font exception et sont abandonnés. Les deux autres documents (**Document II** et **Document III**)

¹GOUBERT (Pierre), ROCHE (Daniel), *Les Français et l'Ancien Régime. 1. La société et l'Etat*, A. Colin, Paris, 1984, p. 35 ; CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, A. Colin, "U", Paris, 1978, p. 259.

²DEHERGNE (Joseph), *Le Bas Poitou à la veille de la Révolution. Mémoires et Documents. XVI*. "Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution", Paris, 1963. Le feu était une unité fiscale. On estime que la moyenne d'habitants par feu se situait entre 4,5 et 5,5 habitants.

³BOSSIS (Philippe), "Les temps modernes de la Renaissance à la Révolution (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles)", dans *La Vendée des origines à nos jours*, sous la direction de Jean-Luc SARRAZIN, éd. Bordessoules, Saint-Jean d'Angély, 1982, p. 195.

⁴Entre les épreuves de la première moitié du siècle et celles des années 1770-1790 et les épidémies dans l'Ouest en particulier, cf. LEROY-LADURIE (Emmanuel), "De la crise ultime à la vraie croissance 1660-1789", dans *Histoire de la France rurale*, vol. 2, *L'âge classique des paysans de 1340 à 1789*, sous la direction de Georges DUBY et Armand WALLON, Paris, Seuil, 1975, pp. 343-575 et en particulier pp. 351-356.

⁵GERARD (Alain), *Pourquoi la Vendée?*, A. Colin, Paris, 1990, p. 59.

⁶BOSSIS (Philippe), *op. cit.*, p. 198.

illustrent une pratique qui tend à s'accroître en cette seconde moitié de XVIII^e siècle : l'abandon d'enfant. Ces documents sont remarquables pour Bazoges car les abandons d'enfants sont rares en campagne au XVIII^e siècle : on préfère l'anonymat des villes. Ils sont remarquables aussi car ils témoignent de deux faits similaires très rapprochés dans le temps : deux en 7 ans. Ce geste considéré comme criminel peut ressembler à un infanticide mais il peut aussi s'accompagner d'un souhait de survie. Nous avons par les deux textes un exemple pour chacun de ces deux cas. Depuis la naissance jusqu'à la première année de son existence, le nourrisson de l'Ancien Régime connaît une vie précaire. Les trois documents de 1752, 1759 et 1763 témoignent de l'importance de ce rite de passage qu'est le baptême ; ils rappellent les gestes d'exclusion dans une société où la précarité règne. Enfin, ils nous montrent les réactions de la communauté catholique des habitants et du curé face aux déviances.

Quand ils sont catholiques, les habitants ont un lieu sacré en commun, l'église, et une plume les répertorie sur le papier, celle du curé dans les registres paroissiaux. On appelle registres paroissiaux l'ensemble des actes par lesquels le curé d'une paroisse consigne les étapes de la vie chrétienne : baptêmes, mariages et sépultures. On peut consulter ce qui reste des registres paroissiaux de Bazoges aux Archives départementales de la Vendée. Les plus anciens actes concernent l'année 1676. Les registres des années 1677 à 1736 ainsi que ceux des années 1761, 1767, 1781 et 1792 ont disparu précipitant aux oubliettes de la mémoire quelques 63 ans de vie paroissiale bazogaise! Sans doute peut-on dire d'un fonds d'archives paroissiales si défaillant qu'il présente peu d'intérêts. Il fait revivre cependant des événements intéressants.⁷

Les actes de baptême des registres paroissiaux de Bazoges décrivent de façon très laconique la cérémonie du baptême. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est le curé qui principalement baptise alors que plus tard c'est plus souvent le rôle du vicaire. Le curé accueille à la porte de l'église l'enfant, son parrain et sa marraine qui répondent en son nom. Aux fonts baptismaux ensuite le prêtre procède au versement de l'eau (affusion ou infusion) et à l'onction sur le front en forme de croix (la consignation) du saint-chrême (huile parfumée) en donnant les invocations sacramentelles. A la sortie de l'église, le parrain jette aux enfants des dragées, symbole de fécondité et rite d'agrégation du nouveau-né à la communauté paroissiale⁸. On fait sonner les cloches et le curé invite les personnes présentes à la cérémonie à écrire leur nom sur le registre quand elles savent le faire.

Si on le lit attentivement, l'acte de baptême du 16 février 1763 nous donne quelques détails supplémentaires sur le baptême (**Document I**). Il porte surtout un témoignage unique sur les fonts baptismaux. Le petit Bodin qui vient demander le baptême, fils de Pierre, laboureur, et de Marguerite Boisdé, reçoit le prénom de son parrain : Jean Orion. Il était d'usage alors qu'un des prénoms de l'enfant fût celui du parrain si c'était un garçon ou de la marraine si c'était une fille. D'autre part, l'enfant est baptisé le jour même de sa naissance -il est né le matin du 16 février à 3 heures- conformément aux statuts synodaux et aux déclarations royales de 1698 et de 1724 qui stipulent que l'enfant doit être baptisé dans les vingt-quatre heures après sa naissance⁹. La crainte des parents d'avoir un enfant mort sans baptême et dont l'âme errerait sans fin dans les limbes les poussait à faire baptiser le plus tôt possible leur enfant. Les statuts synodaux insistent sur ce point et dès le XVII^e siècle la règle devient encore plus stricte¹⁰. Les mères ne participaient jamais au baptême de leurs enfants.

Pourquoi cette hâte vérifiée dans tous les actes? La mort était-elle si menaçante qu'elle justifiait une telle rapidité? La crainte des limbes semble répondre à ces questions. Quand

⁷ Les registres paroissiaux de Bazoges-en-Pareds sont conservés aux Archives départementales de la Vendée sous la cote 2E 014/1 et 2E 014/2 et microfilmés 5 mi 516. Afin d'éviter les répétitions et sauf mention particulière, tous les renseignements de cet article sont tirés des registres paroissiaux de Bazoges.

⁸ CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "baptême", p. 34 ; DANIELOU (Jean), art. "baptême", *Encyclopaedia Universalis*.

⁹ CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "baptême", p. 34.

¹⁰ *Ibidem*.

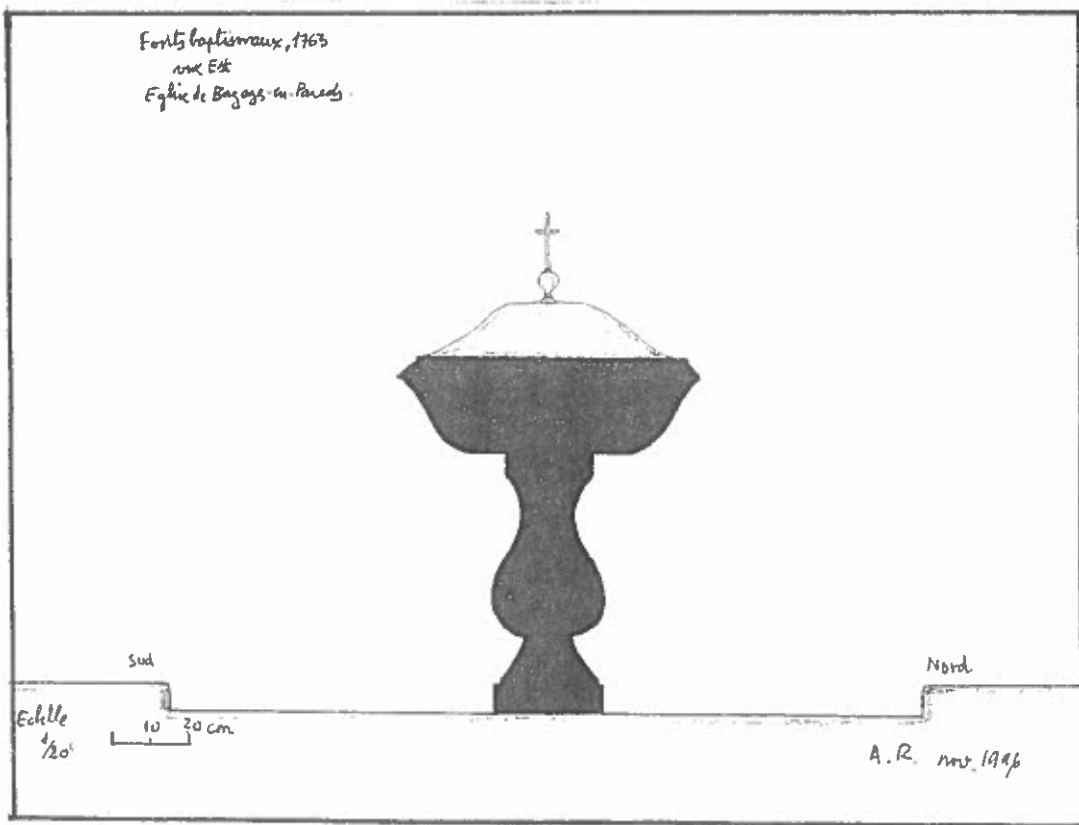
Document I

1763, février, 16-Bazoges-en-Pareds

Messire [Thomas] Le Comte, curé de Bazoges-en-Pareds, inaugure les nouveaux fonts baptismaux de son église de Bazoges.

Registres paroissiaux de Bazoges-en-Pareds, 1763, Arch. Dép. de la Vendée, 2E14.

L'an 1763 et le 16^e jour de feuvrier, jour des Cendres à été baptisé le premier à nos fonds (*sic*) baptismaux par nous érigés au bas de notre église près la porte septentrionale que nous avons fait faire, Jean, né en ce bourg sur les trois heures du matin du légitime mariage de Pierre Bodin, laboureur et de Marguerite Boisdé, parains Jean Orion et Jeanne Bodin, présens François Dusept, Jacques Palardy, Jeanne Boisdé et Marie Jadeau qui ne signent.
Le Comte, curé de Bazoges en Pareds.



l'enfant était baptisé le lendemain de la naissance c'est qu'il était né la veille, tard dans la soirée. Les conditions dans lesquelles se déroulaient les accouchements étaient mauvaises et les accidents fréquents, entraînaient souvent la mort du nouveau-né, de la mère ou encore des deux¹¹. D'autre part, les nourrissons étaient les premières victimes des infections et autres maladies comme les observations du docteur Jean-Gabriel Gallot, médecin de Saint-Maurice-le-Girard le confirment pour notre région¹². La mortalité infantile -des enfants âgés de moins d'un an- était alors en France très élevée. Toujours plus forte parmi les garçons que parmi les filles, le taux de mortalité infantile de 1740 à 1789 est de 280 ‰ et pouvait aller au-delà¹³. A Bazoges, par exemple, sur les 43 enfants catholiques nés en 1759, 14 ne survécurent pas à leur première année (taux : 325‰).

Ainsi, face aux dangers, on préférait baptiser l'enfant rapidement et parfois l'urgence était telle que le prêtre ne pouvait être prévenu à temps et on devait procéder à l'ondoiement : un baptême limité à l'ablution pouvant être administré par tout catholique. Ce baptême dans l'urgence était le plus souvent donné par la matrone, la sage-femme, comme on peut le lire dans les registres de Bazoges. Ce sont toujours le "péril de mort" ou "cas de mort" qui justifient ces ondolements¹⁴. Les actes ne nous disent que peu de choses sur les sages-femmes pourtant bien présentes. Seules la veuve Gobin en 1783 et la veuve Catherine Chevalereau en 1785 ont laissé leurs noms dans les registres. Au XVIII^e siècle, la sage-femme doit être acceptée par le curé, souvent après avoir été choisie par les femmes du village pour ses qualités morales puisqu'elle est fréquemment appelée à baptiser d'urgence le nouveau-né.

Le chirurgien était aussi parfois appelé pour les accouchements. A Bazoges, maître Joseph Baudin, "chirurgien major sur les vaisseaux du roi et de la Compagnie des Indes" ¹⁵ ondoya le 9 décembre 1782 un enfant chez les Jouffrion et le 2 juillet 1783 chez les Vincent. Fils lui-même de chirurgien et cousin du notaire et procureur de Bazoges : Louis Baudin¹⁶, ce chirurgien s'installa probablement à Bazoges par son mariage avec une fille du buraliste et syndic¹⁷ de la paroisse : Jean François Frouin, sieur de la Pagerie¹⁸. Joseph Baudin semble avoir été actif dans les années 1780 à Bazoges. Sans doute peu sûr de sa propre médecine, le sieur chirurgien fit appel en 1787 aux bons soins du docteur Jean Gabriel Gallot, médecin réputé de Saint-Maurice le Girard¹⁹. Ce même docteur Gallot rapporte d'ailleurs dans certaines de ses observations à la Société Royale de médecine, en 1778, les méthodes suivies par des chirurgiens lors des accouchements laborieux, sans doute intéressantes à lire²⁰. Qu'il fût ondoyé par la matrone ou par le chirurgien, l'enfant qui survivait recevait ensuite un supplétif de cérémonie des mains du prêtre²¹. Malheureusement cela n'écartait pas le péril et souvent les enfants nés dans le danger disparaissaient rapidement.

Les actes de baptême s'offrent à nous comme des témoignages de la démographie de l'Ancien Régime. On l'a vu pour la mortalité infantile dont les taux sont très élevés. Comme en France alors, les naissances étaient nombreuses à Bazoges : 43 en 1752, 42 en 1759 et 53 en 1763 pour la communauté catholique. En prenant pour base 1500, nombre total approximatif des

¹¹CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "baptême", p. 34.

¹²MERLE (docteur Louis), *La vie et les œuvres du D^r Jean-Gabriel GALLOT (1744-1794), Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, tome 5, année 1961, Poitiers, Oudin, 1962, pp. 193-215 : "Observations médicales transmises par le D^r Gallot à la Société royale de Médecine" : résumé des rapports des années 1776 à 1788 par le docteur Louis Merle.

¹³CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "natalité", p. 237.

¹⁴Le 29.11.1748 au bourg, le 15.3.1750 à Pulteau, le 28.11.1750 à la Fembretière, le 16.8.1751 au bourg encore, les 14.1.1759 et 19.7.1751 au bourg, en 1764 à la Roussière ...

¹⁵Maître Joseph Michel Marie Baudin, fils de maître Michel Baudin, chirurgien et de Demoiselle Marie Couturier, de La Haye, diocèse de Nantes. Il épousa à Bazoges le 29.10.1776 Demoiselle Marie Madeleine Pélagie Frouin fille du sieur de la Pagerie, née le 8.11.1749 au bourg.

¹⁶Maître Antoine Louis Auguste Baudin, mentionné notaire à Bazoges en 1770, 1776, 1783 et de l'an V à l'an XIV de la République (1797-1806).

¹⁷Notable chargé de représenter et de défendre les intérêts des villageois.

¹⁸Maître Jean François Frouin, sieur de la Pagerie (vers 1720-Baz. 28.12.1784), buraliste (1751), syndic de Bazoges (1780, 1784), fils de maître Pierre Frouin, notaire, épousa le 20.12.1747 Demoiselle Marie Béga (vers 1722-Les Ouches, 30.8.1781) qui lui donna au moins 12 enfants. Ils demeuraient probablement aux Ouches ou au bourg.

¹⁹MERLE (Louis), *op. cit.*, p. 214 mentionne une observation du médecin de Saint-Maurice "d'un sieur Baudin, 40 ans, chirurgien à Bazoges-en-Parcels, qui présentait une éruption pustuleuse sur la tête et derrière les oreilles et qui guérit sur les avis de G..."

²⁰*Ibid.*, p. 201, "notamment par l'un d'eux pour extraire un enfant avec présentation de l'épaule. Détails horribles", résume le docteur Merle.

²¹Le 29.11.1748, le 28.11.1750, le 14.1.1759 par exemple.

habitants catholiques de Bazoges, on trouve des taux de natalité variant de 28 à 36 ‰, proches de la moyenne du royaume. Les taux de natalité étaient à l'époque rarement inférieurs à 33 ‰²² (1994 en France, taux de natalité : 14 ‰, source : INSEE).

L'acte de baptême du petit Jean Bodin du 16 février 1763 nous offre aussi un autre témoignage, plus archéologique puisqu'il se rapporte aux fonts baptismaux. Dans l'acte du 16 février 1763, le curé écrit en effet que cet enfant "a été baptisé le premier à nos fonds (*sic*) baptismaux par nous érigés au bas de notre église près la porte septentrionale que nous avons fait faire". Les fonts baptismaux que messire Thomas Le Comte inaugure en ce début d'année sont très probablement ceux que nous pouvons encore voir dans l'église de Bazoges-en-Pareds, près de la petite porte du Nord dite aujourd'hui "du tambour", sous l'arcade Ouest du clocher. Il s'agit d'un double bassin sur pied, en marbre noir, de belle facture. Il est fermé d'un couvercle de cuivre orné d'une boule en cuivre également, surmontée d'une croix. Le couvercle porte une serrure²³. L'ensemble mesure 1 m. 32 cm. et repose sur une surface carrelée séparée par une marche de 8 cm. environ du niveau l'église (**Dessin**). Des recherches plus approfondies permettraient peut-être de savoir qui contribua à l'acquisition de l'oeuvre : la fabrique, quelque bienfaiteur ou les deux...

Il est temps de dire un mot de messire Thomas Le Comte pour qui la beauté du marbre noir et l'éclat du cuivre n'étaient pas superflus pour orner sa vieille église. Quoi de plus normal que ce soin apporté aux fonts baptismaux : marques principales qui caractérisent depuis toujours les paroisses. Il semble que Thomas Le Comte s'inquiétait de l'aspect matériel des lieux du culte. L'année qui suit l'inauguration des fonts baptismaux, le curé de Bazoges, par courrier, "prie le chapitre de luy accorder quelque secours pour l'aider à réparer son église". Cette lettre de demande d'aide fut communiquée par M. le doyen du chapitre, le 3 août 1764²⁴ au chapitre de la cathédrale de Maillezais-La Rochelle, héritière de l'abbaye de Maillezais à laquelle l'église de Bazoges avait été donnée par une charte de 1090²⁵. Quel était alors l'état des lieux du culte? De quoi se plaignait le curé et que réclamait-il? Nous ne le saurons sans doute jamais car il ne reste des archives du chapitre de Maillezais que l'inventaire²⁶. S'il avait été d'ailleurs entendu, sans doute le brave curé n'eût-il pas eu le temps de réparer son église puisqu'il devait disparaître un peu moins d'un an après sa requête, à la fin de juillet 1765. Thomas le Comte nous est, du reste, peu connu. Son corps repose encore aujourd'hui sous l'église. Il y fut inhumé le premier août 1765 après 16 ans de services dans cette paroisse²⁷. Né vers 1708, curé de Bazoges dès le début de l'année 1749, il succédait à messire Richard qui n'avait fait que passer (curé de 1747 à 1749). Thomas Le Comte mourut donc curé du lieu en 1765, âgé de 57 ans, soigné et entouré de son vicaire Caillé et des Demoiselles Le Comte. Trois Demoiselles Le Comte ont en effet habité un temps la paroisse; les soeurs du curé peut-être : Renée, Marguerite et Magdeleine Le Comte, ces deux dernières présentes à la sépulture le premier août 1765²⁸.

Si Thomas Le Comte nous reste méconnu, sa plume qui gratta pendant plus de 15 ans les feuilles des registres paroissiaux rendit compte de certains épisodes surprenants de la vie quotidienne. S'il voulait en effet offrir à ses petits paroissiens des cérémonies dans un décor baptismal de qualité et magnifier ainsi le sacré²⁹, il allait être confronté à des spectacles autrement plus prosaïques et sordides. Il s'en est fait le témoin pour nous.

²²CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "natalité", p. 227.

²³PONTAL (Odette), publ. et trad. *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle précédés de l'histoire du synode diocésain depuis ses origines. Tome I. Les statuts de Paris et le synodal de l'ouest (XIII^e siècle)*, Paris, Bibl. Nat., 1971 rappelle que les statuts de Paris précisaient dès le XIII^e siècle : "Les fonts doivent être tenus verrouillés à cause des sortilèges", p.57.

²⁴Registres du chapitre, cité par le fichier de l'abbé L. Delhommeau, archives du diocèse de Luçon.

²⁵Manuscrits de dom Fonteneau, vol. XXV, fol. 31, transcription par LACURIE (Abbé), *Histoire de Maillezais*, Fontenay-le-Comte, 1872, pp. 234-236, note XXXI.

²⁶Aux archives départementales de Charente-Maritime, non coté.

²⁷Il fut sans doute le dernier prêtre à être inhumé dans l'église selon l'ancien usage qui fut aboli en 1776.

²⁸Renée Le Comte demeurait à Bazoges en 1759 et est mentionnée en 1760. Marguerite Le Comte est signataire aux obsèques du curé le 1.8.1765. Magdeleine Le Comte demeurait à Bazoges à cette époque et signa elle aussi le registre aux obsèques du curé. Elle avait marié son fils maître Henry Masson, taillandier à Bazoges le 4.7.1759 à Demoiselle Jeanne Françoise Eulin. C'est Thomas Le Comte qui bénit l'union ; il fut le parrain de leur fils Dieudonné Thomas Henri Jean Masson, baptisé à Bazoges le 8.4.1760.

²⁹A l'instar de certains de ses confrères comme le curé de Saint-Martin-Lars : GERARD (Alain), *op. cit.*, p. 150.

En ce matin du 18 novembre 1752 (**Document II**), le bourg de Bazoges est encore baigné dans le froid et le sommeil quand retentissent les cris d'un nourrisson. Le texte, écrit de la main de messire Thomas se fait écho de ce matin de novembre où les alentours de l'église sont habités d'une singulière agitation. C'est Suzanne Fairand, une femme de 44 ans, déjà veuve depuis deux ans³⁰, qui frappe la première à la porte de la cure. Elle est vite rejointe par quelques autres femmes du bourg dont Françoise Lièvre, 43 ans, elle aussi veuve³¹. Le "cris naturel" qui ont fait sortir ces deux femmes et quelques autres de leur maison sont ceux d'un enfant, exposé dans un panier "couvert d'une serviette sans marque suspendu par un cordon blanc". Avec le curé, elles ont observé l'enfant, là, sous les "halles" de Bazoges, en face de la petite porte de l'église -la porte "du tambour"?-. Ces braves paroissiennes et leur curé se trouvent face à un cas d'exposition ou d'abandon d'enfant que les historiens d'aujourd'hui nous disent être de plus en plus nombreux en cette deuxième moitié du XVIII^e siècle³². Ajoutés aux exclamations des femmes, les cris du nourrisson devaient probablement casser les oreilles du curé : l'enfant avait grand faim! Aussi, le premier geste de Thomas Le Comte fut de mander une nourrice et, Marie Bély fut priée "d'allaiter ledit enfant". On pense que Marie Bély était l'épouse de Louis Rambaud et déjà mère de trois enfants au moins dont le dernier connu, Pierre, était né le 18 septembre 1749. Les registres ne semblent pas lui donner d'autre enfant avant 1755 et encore était-ce une fille dont on a perdu l'acte de baptême?!³³ Dans tous les cas, la petite exposée bénéficia de son lait et de sa générosité.

L'enfant "trouvée" est maintenant calme quand le curé fait une découverte parmi les linges restés dans le panier : "un peu de sel". L'eau et la formule trinitaire constituent l'essentiel du rite du baptême mais l'emploi du sel intervient aussi. On connaît mal l'origine de la gustation du sel dans la liturgie du baptême et plus du tout le sens de ses origines. Propre au rite catholique romain, la gustation du sel voulait dès le V^e siècle neutraliser les esprits maléfiques selon une vieille coutume antique. D'une manière générale, le sel dans la liturgie est associé à un exorcisme. Il intervient comme symbole de protection du mal, de conservation de la foi, de dynamisme rédempteur³⁴. Au XIII^e siècle l'usage du sel pour le baptême est attesté dans le texte synodal d'Angers³⁵. A Bazoges, la pratique semble toujours en usage au XVIII^e siècle et la découverte de messire Le Comte le conduisit à baptiser l'enfant puisqu'avec ce sel, il demandait le baptême. La nourrice fut choisie pour marraine et elle donna à sa filleule son prénom : Marie, prénom particulièrement apprécié à cette époque³⁶. Ceux qui assistaient à la cérémonie ne manquèrent probablement pas d'observer la grimace de la petite quand on lui mit le sel sur la langue... Messire Thomas finit par préciser au bas de l'acte de baptême que l'enfant était née de père et de mère inconnus. M. Lebrun qui a étudié les abandons d'enfants pour le diocèse d'Angers rappelle que cette mention n'était alors pas en usage à Angers. Les curés angevins inscrivaient "illégitimes", mention sans valeur qui signifiait seulement que les enfants trouvés étaient "de père et de mère inconnus". M. Lebrun précise que les conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les états, t. III, Angers, 1776, jugeaient les enfants trouvés enfants légitimes parce qu'il n'était pas certain que ces enfants ne fussent pas nés en légitime mariage : "Le crime ne se présume pas"³⁷. Messire Le

³⁰Suzanne Fairand naquit vers 1708. Elle avait épousé maître André Roulleau, boucher au bourg et fabriqueur (personne chargée de la gestion des biens d'une paroisse) de l'église de Bazoges, inhumé à Bazoges le 7.11.1750. Elle mourut au bourg le 12.12.1774. Elle est l'arrière grand-mère de deux maires de Bazoges : Alexandre Napoléon Bonnaud (1835-1852, 1852-1860) et Eugène Armand Perraud (1860-1874, 1876-1898).

³¹Françoise Lièvre avait épousé Pierre Chauveau, maréchal au bourg. Elle décéda au bourg de Bazoges le 16.3.1789 âgée de 80 ans environ.

³²CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, art. "enfants abandonnés", p. 120 et LEBRUN (François), "Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIII^e siècle", *Annales Eco. Soc. Civil.*, 27^e année, n° 4-5, juillet-octobre 1972, n° spécial "Famille et société", pp. 1183-1189, précise page 1186 que les années 1765 surtout sont le départ de l'augmentation des abandons d'enfants.

³³Marie Bély épouse de Louis Rambaud avait accouché en 1745, en 1746 et en 1749. Le couple et leurs enfants demeuraient au bourg. Il existait une autre Marie Bély à Bazoges à cette époque : Marie Bély épouse de Pierre Pérochin qui accoucha elle aussi en 1745 mais qui ne paraît pas avoir habité le bourg et ne put donc être "réquisitionnée" pour nourrir l'enfant trouvé.

³⁴TOUSSAERT (Abbé Jacques), "Le sel dans la liturgie", dans *Le rôle du sel dans l'histoire*, sous la direction de Michel MOLLAT, P.U.F., Série "Recherches", tome 37, Paris, 1968, pp. 287-303 et en particulier pour le baptême pp. 297-299.

³⁵PONTAL (Odette), *op. cit.*, p. 141 : "...l'imposition du sel...".

³⁶Un indice parmi tant d'autres du succès du culte marial, précise Alain GERARD, *op. cit.*, p. 144.

³⁷LEBRUN (François), *op. cit.*, p. 1188.

Document II

1752, novembre, 18 -Bazoges-en-Pareds

Messire [Thomas] Le Comte, curé de Bazoges-en-Pareds raconte la découverte d'un enfant trouvé sous les loges ou halles de Bazoges face à la petite porte de l'église du lieu.

Registres paroissiaux de Bazoges-en-Pareds, 1752, Arch. Dép. de la Vendée, 2E14.

L'an 1752 et le dix huit novembre sur les huit heures du matin, nous soussigné curé de céans aurions été averty par Suzanne Fairand, veuve Roulleau du bourg de Bazoges qu'il y avoit un panier couvert d'une serviette sans marque suspendu par un cordon blanc sous les loges appellées vulgairement les halles dudit Bazoges, devant la petite porte de l'église dudit lieu, et nous étant allé avec laditte Fairand sous lesdittes loges ou halles nous nous serions appercu par le cris naturel que nous aurions oïi que c'étoit un enfant, et après avoir requis témoins nous aurions pris ledit panier suspendu dans lequel nous aurions trouvé un enfant vivant, en présence de laditte Suzanne Fairand, veuve Roulleau, Françoise Lièvre, veuve Chauveau, Jeanne Goüin, et autres les toutes du bourg dudit Bazoges, et ayant requis par compassion Marie Bély dudit bourg, nous l'aurions prié d'alaiter ledit enfant, ce qu'elle auroit fait, et après un peu de vigueur, nous aurions baptisé ledit enfant, trouvé bien emmaillotté avec un peu de sel dans un linge, ce qui nous auroit fait juger que ledit enfant demandoit le baptême, que nous lui aurions conféré, Jean Guibert et Marie Bély étant parrains, et qui luy ont donné le nom de Marie, le père et la mère étant inconnus; les dénommés cy dessus ont déclarés ne scavoir signer, de ce enquis.

Le Comte, curé.

Comte semble le savoir puisqu'il bannit la mention "illégitime" pour lui préférer : "le père et la mère étant inconnus".

Le cas de cette enfant exposée sous les "halles" de Bazoges n'est pas un cas isolé. Au début du siècle, le curé de Vouvant fait la découverte d'un enfant abandonné sous les halles de Vouvant. Sa déclaration nous est parvenue par un procès-verbal du 24 avril 1714³⁸. Plus près dans le temps de la petite Marie de Bazoges, dans la nuit du 10 au 11 avril 1757, Louis Merlet, charpentier de 21 ans, qui dormait dans la maison paternelle près de l'église Saint-Jean-Baptiste, dans le bourg de la Châtaigneraie, "entendit frapper à sa porte trois coups de poing". Réveillé en sursaut, il entendit ensuite "une voix qui dit il y a un petit ange à la porte de l'église qui n'a point reçu baptême prené y garde"! Le procès verbal du 11 avril 1757³⁹ fait ensuite la description de la découverte d'un "panier suspendu à hauteur de cinq à six pieds" à la porte de l'église. Louis Merlet avertit sa famille et les voisins. Tous purent constater qu' "il y avait un enfant nouveau né dans le panier". Quatre personnes déposent avec Louis Merlet devant le sénéchal⁴⁰ de la châtellenie de la Châtaigneraie dont les parents dudit Merlet.

La même année 1757, le 12 novembre, le sacristain Jean Moinard, découvre près de la grande porte de l'église de Maillezais un enfant abandonné. C'est le procureur d'office de la baronnie de Vouvant qui dresse le procès-verbal et qui déclare qu'il a été trouvé "exposé dans un panier un enfant sur une pierre avançante en dehors du mur de ladite grande porte d'église à main gauche en y entrant ladite pierre estan comme dit est à huit ou neuf pieds de terre..." L'enfant "enveloppé de mauvais linges" pleurait sans doute : comme à Bazoges, une nourrice fut mandée et elle dut donner le sein à l'enfant⁴¹. A la Châtaigneraie comme à Maillezais et comme à Bazoges, on prit soin de suspendre les paniers contenant les enfants assez haut pour que les bêtes ne leur fissent pas de mal. Ceux qui abandonnaient les enfants souhaitaient leur survie.

On n'a pas trouvé pour le cas de Bazoges en 1752 de procès-verbal équivalent à ceux de Vouvant, la Châtaigneraie et Maillezais. Le curé de Bazoges ne parle pas de justice et il se contenta sans doute de consigner l'événement dans ses registres seulement. Les registres paroissiaux des paroisses des alentours mériteraient aussi une étude. Peut-être y trouverait-on d'autres cas d'enfants abandonnés pour la seconde moitié du XVIII^e siècle?⁴²

Sept ans après la découverte des halles de l'église, Thomas Le Comte se trouva confronté une nouvelle fois à un abandon d'enfant (**Document III**). Les conditions furent cependant différentes et plus pénibles puisque l'enfant trouvé était mort et qu'on le repêcha dans la "rivière de Bazoges" : le Loing. L'horreur du spectacle qui est décrit le 21 février 1759 dans les registres paroissiaux saisit le curé et il confesse être "surpris d'un tel crime si contraire à la nature". Les eaux du Loing étaient meurtrières mais il s'agissait le plus souvent d'accidents⁴³. En 1759, il s'agit d'un abandon, d'un infanticide plutôt car "ledit enfant femelle auroit été jetté dans l'eau" précise le curé "il y aurait plusieurs jours". Cette fois-ci, messire Le Comte parle du "Saint Baptême" mais comme d'une incertitude. L'enfant trouvé fut sommairement enterré en terre chrétienne mais "sans cérémonie" puisqu'on ne sait s'il était baptisé. Thomas Le Comte parle du "droit de la justice" mais ne mentionne aucun procès verbal ni aucun officier de justice. En principe, les corps trouvés morts sur la voie publique étaient levés par le sénéchal et son commis greffier après avoir été examinés par le chirurgien⁴⁴. Peut-être ces "messieurs de la justice" étaient-ils absents de Bazoges ce 21 février 1759 ou sans doute les conditions particulières de cette découverte firent-elles taire le curé comme il le dit lui-même "pour obvier au scandale" sans toutefois lui faire ignorer le "droit de la justice" ni cacher son souhait de punition pour le coupable?

³⁸ Arch. Dép. de la Vendée, B 107.

³⁹ Arch. Dép. de la Vendée, B 230.

⁴⁰ Officier de justice, représentant du roi.

⁴¹ Arch. Dép. de la Vendée, B 680.

⁴² M. GERARD, *op. cit.*, p. 146 enregistre sur les sept paroisses qu'il a étudiées, cinq cas entre 1781 et 1790.

⁴³ Le 28.3.1763, les "messieurs de la justice" de Bazoges lèvent le corps d'un habitant de Mouilleron trouvé "près le pré des Vallées", tombé et noyé dans le Loing le 1^{er} mars. Le 2.3.1788, Joulfrion du Vergier, sénéchal et son commis greffier maître Louis Bégauud lèvent le corps d'un mendiant noyé au pont de Bazoges. Ils étaient accompagnés du chirurgien Joseph Baudin.

⁴⁴ Cf. note 43.

Document III

1759, février, 21-Bazoges-en-Pareds

Messire [Thomas] Le Comte, curé de Bazoges-en-Pareds raconte la découverte d'un enfant dans la rivière de Bazoges.

Registres paroissiaux de Bazoges-en-Pareds, 1759, Arch. Dép. de la Vendée, 2E14.

L'an 1759 et le vingt un février, ayant été averty sur les sept heures du matin par Jacquette Chevrier de cette paroisse que Jean Girard, son fils, se promenant la veille sur la Brune le long de la rivière de Bazoges, auroit apperçu un enfant nouvellement né et tout nud, noyé dans laditte rivière, flottant sur l'eau, et nous, surpris d'un tel crime si contraire à la nature, nous étant transporté audit lieu, nous aurions en effet apperçu ledit enfant, et après l'avoir fait tirer de l'eau en présence de laditte Jacquette Chevrier, dudit Jean Girard, de Jacques et François Auger, de Jean Plancher et de Jean-Marc Froüin, les trois de cette paroisse, nous aurions apperçu que ledit enfant femelle auroit été jetté dans l'eau il y aurait plusieurs jours, attendu qu'il étoit en partie poury, un bras et une partie du côté gauche dévoré ; et après l'avoir fait envelopper et mis entre deux tuilles, nous l'aurions fait enterrer sur les trois heures du soir dans nôtre cimetièrre sans cérémonie vû l'incertitude de la réception du Saint Baptême et pour obvier au scandale, le tout sans déroger au droit de la justice, si le cas y echeoit, ce qui serait à souhaiter si le coupable étoit connu. En présence de laditte Jacquette Chevrier et dudit Jean Girard qui ne signent, ainsy que nos témoins cy dessus nommés.

Le Comte, curé.

Cet acte-récit du 21 février 1759 témoigne par sa violence des drames qui se jouaient parfois dans nos campagnes. Le cas de l'enfant exclu trouve ici son illustration la plus sombre.

Les documents II et III présentés et commentés brièvement montrent les déviances qui se font jour à l'entrée des enfants dans la communauté. Ils soulèvent un certain nombre de questions auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre complètement : pourquoi se séparer des enfants? Quelles mesures prenait-on face aux abandons des enfants? Y avait-il une vie après l'abandon? Tout juste pourra-t-on apporter quelques éléments de réponse à la lumière des témoignages bazogeais, à celle des échos des alentours et à celle des travaux des historiens qui se sont penchés sur la question des abandons d'enfants sous l'Ancien Régime.

M. Lebrun dans son étude sur les enfants abandonnés du diocèse d'Angers met en parallèle l'accroissement de la pratique d'abandon d'enfants et les balbutiements de la contraception, mentalité nouvelle au XVIII^e siècle et en éveil⁴⁵. Si limiter le nombre d'enfants pour assurer à une famille moins nombreuse un certain mieux être est une idée admise par les historiens de la démographie de cette époque et explique parfois les abandons, on ne peut associer arbitrairement les deux phénomènes. Il faudrait aussi considérer les multiples autres motivations qui pouvaient pousser une mère à abandonner son enfant. Il est très possible que les deux enfants qui furent abandonnés en 1752 et 1759 n'étaient pas légitimement nés. Faute de documentation, il faut rester prudent. Étaient-ils de parents bazogeais? Nous ne le saurons pas davantage. Même s'il n'est pas nul, le nombre d'enfants naturels, nés hors mariage, est peu conséquent à Bazoges. En 1752, outre l'enfant abandonnée, on compte trois enfants déclarés naturels et en 1763, un seul de père inconnu. Jamais dans les registres paroissiaux on ne lit la mention "illégitime" et toujours les enfants "naturels" furent baptisés par le curé⁴⁶. Les unions et les conceptions hors mariage catholique existaient bien et elles ne menaient pas à de telles extrémités désespérées comme celles dont témoignent les actes de 1752 et de 1759.

Face au phénomène des abandons d'enfants, croissant depuis le XVII^e siècle, des hôpitaux spécialisés furent ouverts. Vincent de Paul avait été le pionnier dans ce domaine quand il créa en 1638-1640 l'oeuvre des enfants trouvés qu'un édit royal consacra officiellement en 1670. En effet, le roi parut lui-même s'émouvoir face au problème⁴⁷. La Maison des enfants trouvés devint un des hôpitaux de Paris. Nous sommes, à Bazoges, loin de la capitale et notre province ne disposait que peu d'établissements spécialisés. Il fallait compter alors sur les solidarités et la bienfaisance⁴⁸.

A la campagne, le sort des enfants trouvés n'était guère plus enviable que ceux de la ville, plus nombreux. Depuis le 13 août 1552, un arrêt du Parlement de Paris contraignit les seigneurs hauts-justiciers à pourvoir à la nourriture et à l'entretien des enfants trouvés⁴⁹. On procédait à des baux de pension et d'entretien comme ce fut le cas à la Châtaigneraie en 1707. Le 10 juillet 1707, le sergent royal annonce en place public et affiche sur un poteau de la halle du lieu que le "procureur du roy du siège royal de Vouvant seant à la Châtaigneray" procédera au "bail au rabbays de la pension et entretien d'un enfant bastard trouvé sous les halles dudit Vouvant de l'age d'environ six mois pour le temps et espace de trois ans..."⁵⁰. Une nourrice pouvait alors passer un bail et s'engager contre finance à alimenter et soigner l'enfant.

⁴⁵LEBRUN (François), *op. cit.*, p. 1189.

⁴⁶On a pu en recenser deux en 1751, baptisés tous les deux, et un en 1755 baptisé en danger de mort. Parmi les trois enfants baptisés et mentionnés "naturels" de 1752, deux cependant méritent mention particulière puisqu'ils sont nés de parents protestants et pour l'un des deux le curé précise même de parents "mariés au préche", l'enfant "ayant été baptisé par un ministre de la Religion Prétendue Réformée" auparavant, donc légitimement né pour les protestants mais naturel aux yeux du curé.

⁴⁷CHARPENTIER (Jeanne), *Le droit de l'enfance abandonnée. Son évolution sous l'influence de la psychologie (1552-1791)*, P.U.F., Paris, 1967, p. 47, cite l'édit de juin 1670 pour l'établissement de l'Hôpital des Enfants Trouvés uni à l'Hôpital Général : "Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre [...] comme il n'y a point de devoir plus naturel ni plus conforme à la piété chrétienne, que d'avoir soin des pauvres enfans exposés que leur foiblesse et leur infortune rendent également dignes de compassion..."

⁴⁸GERARD (Alain), *op. cit.*, p. 104.

⁴⁹CABOURDIN (Guy), VIARD (Georges), *op. cit.*, p.121, art. "enfants abandonnés".

⁵⁰Arch. Dép. de la Vendée, B 106.

Face aux abandons d'enfants, on avait pensé aussi qu'il fallait mieux prévenir que guérir. Un édit de Henri II de février 1556, renouvelé par une déclaration de 1708 qui en imposait la lecture au prône tous les trois mois, faisait obligation à toute femme non mariée de faire déclaration de grossesse⁵¹. Il était ainsi question d'entraver les pratiques d'abandon car les femmes célibataires qui auraient ainsi déclaré être enceintes se voyaient dans l'impossibilité d'abandonner leur enfant à la naissance. Cette obligation n'a sans doute pas dû être respectée par toutes les femmes et les événements de 1752 et de 1759 à Bazoges en témoignent. Toutefois, des femmes s'y plient. Ainsi, dans un village de Bazoges naît le 29 septembre 1751 une petite qu'on baptisa Catherine, déclarée fille naturelle, fruit des oeuvres d'un paroissien avec sa servante. Thomas Le Comte précise dans l'acte de baptême que la mère a, "dit-on, déclaré au greffe de la Chataigneraye" qui "étoit le père de laditte fille nommée Catherine". Cette femme avait bien suivi la prescription royale.

Y a-t-il une vie après l'exposition? La petite Marie, abandonnée le 18 novembre 1752 ne donna plus de ses nouvelles dans les registres. On ne sait si elle connut l'infortune de tant d'autres enfants abandonnés : la mort précoce. Un fait étrange se produisit cependant en mai 1780, soit 28 ans après l'événement de 1752. Une certaine Marie Rambaud, demeurant à Chasnay⁵², apparaît à Bazoges. Elle est à l'origine d'une demande d'enquête adressée à l'évêque de Luçon. Cette demoiselle qui prétend être originaire de Bazoges veut se marier; elle a besoin de son acte de baptême, or, il est impossible de le retrouver! Monseigneur de Luçon ordonne une enquête et somme de dresser un procès-verbal où seront consignées les déclarations des contemporains de la naissance de Marie Rambaud, les témoins en quelque sorte. Tous les témoins s'accordent à assurer que cette demoiselle serait la fille de Marie Bély et de Louis Rambaud; Marie Bély, celle-là même qui allaita la petite "trouvée" en 1752 qu'on baptisa aussi Marie! Les témoignages de 1780 et en particulier celui d'une notable : Demoiselle Louise Martin, veuve de maître Philippe David, sieur de la Courtabilière, qui assure que Marie Bély a allaité quelque temps son fils né le 4 avril 1755, la même année qu'une fille de Marie Bély, correspondent et s'accordent à prouver que Marie Rambaud qui a perdu son acte de baptême serait bien née en 1755.

Marie Rambaud de Chasnay et la Marie "trouvée" de 1752, toutes deux liées à Marie Bély, sont sans doute deux personnes différentes même s'il nous a été permis d'en douter, nourrissant notre espoir de construire une vie à la petite abandonnée de Bazoges. Hormis le témoignage de Louise Martin, les autres déclarations sont cependant assez imprécises. L'espoir dans la vie précaire de ces enfants trouvés du XVIII^e siècle et le désir de vivre face aux âpretés de la vie ont parfois trouvé leur place comme pour une Olympe de Gouges, féministe révolutionnaire, une Julie de Lespinasse, qui tint salon à Paris ou un d'Alembert, mathématicien et encyclopédiste : les plus célèbres des enfants trouvés du XVIII^e siècle français.

Alain ROUHAUD

⁵¹CHARPENTIER (Jehanne), *op. cit.*, p. 104 ; lecture dûment faite par le curé de Saint-Martin-Lars comme il l'écrit dans ses registres paroissiaux à partir de 1780, précise Alain GERARD, *op. cit.*, pp. 149-150.

⁵²Chasnay, canton de Sainte-Hermine, département de la Vendée.